



ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen
2ème semestre
Session unique
du
Diplôme d'Université
European school of law
DROIT
Libellé Parcours

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023, membres du jury d'examen (2ème semestre Session unique) du

Diplôme d'Université
European school of law
DROIT
Libellé Parcours

- Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER
- Pierre-Jean THIL

-
-
-
-
-
-
-

Article 2

Le jury sera présidé par :

Nathalie DE GROVE-VALDEYRON

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 31/05/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

